

[L'ACTU](#)[Architecture et Urbanisme](#)[Technique et Construction durable](#)[Produits et Matériels](#)[Réglementation](#)[Indices et Prix](#)[Marchés](#)[Emploi et Formations](#)[Evénements](#)[A l'affiche](#)[Artibat](#)[Simplification marchés publics](#)[Transition énergétique](#)[BIM – Maquette numérique](#)[Accueil](#) > [Technique et Construction durable](#) > [Règles Techniques](#) > [Certificats d'économies d'énergie pour l'équilibrage des systèmes de chauffage : un arrêté pourrait être annulé](#)

RÈGLES TECHNIQUES

Certificats d'économies d'énergie pour l'équilibrage des systèmes de chauffage : un arrêté pourrait être annulé

AP - LE MONITEUR.FR - Publié le 28/10/14 à 15h41

Mots clés : Equipements techniques et finitions - Politique énergétique - Bâtiments d'habitation

Partager

1

Tweet

10

g+1

0

Share

LES ARTICLES LES PLUS LUS

- 1 ▶ Une façade en briques joue avec le relief grâce au BIM
- 2 ▶ La Réunion se lance dans un projet de climatisation à l'eau de mer
- 3 ▶ Et voici la « carte vitale » du logement
- 4 ▶ Zones inondables : et si nous construisions des maisons qui flottent ?
- 5 ▶ 29% des foyers français se plaignent de la qualité énergétique de leur logement



© Gefen - Robinets d'équilibrage Oventrop et TA Hydronics

L'arrêté du 4 juin 2013 accorde des certificats d'énergie pour la pose et le réglage d'organes d'équilibrage neufs, en pied de colonne et/ ou au niveau des logements, effectués par un professionnel. Cet arrêté a fait l'objet d'une requête en annulation devant le Conseil d'Etat car il ignore des méthodes de réglage sur robinetterie existante pourtant validées techniquement.

Le défaut d'équilibrage d'une installation de chauffage consiste en une mauvaise homogénéité des températures ambiantes dans les logements ou les ensembles de locaux chauffés ou climatisés. Le défaut a pour origine une mauvaise répartition des débits d'eau distribués, certaines antennes se trouvant suralimentées tandis que d'autres sont mal irriguées. On peut y remédier par le bon réglage de robinets dit «d'équilibrage».

Deux méthodes sont actuellement utilisées. L'une consiste à calculer et mesurer les débits en circulation ou les écarts de pression qui en sont générateurs. Cette technique suppose la disponibilité ou l'installation de robinetteries spécialement conçues pour ce mode de traitement.

L'autre consiste à mesurer, via la thermométrie infrarouge notamment, les températures de retour d'eau des antennes à équilibrer car celles-ci sont en lien direct avec les niveaux d'irrigation à obtenir.

Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, un arrêté du 4 juin 2013 a accordé un CEE pour l'installation de systèmes relevant de la première méthode. Les spécialistes de la seconde ont donc décidé d'attaquer cet arrêté « discriminatoire ».



Des maisons construites grâce à une imprimante 3D en Chine...

[Voir](#)



Maitrise de la demande énergétique en France : quel avenir...

[Voir](#)

Annulations en série

Et l'arrêté devrait selon toute vraisemblance être annulé, a expliqué au Moniteur.fr, Patrick Delpech, ingénieur ENSAIS et formateur au Gefen, Groupement d'Etablissements de Formation à l'Energie.

« En 2011, nous avons déjà fondé une requête en annulation en démontrant l'intérêt de notre méthodologie de mesure des températures de retour d'eau sur les robinetteries existantes. Et un premier arrêté avait été annulé par le Conseil d'Etat en 2013. Depuis, le ministère de l'Ecologie a publié un nouvel arrêté, en changeant simplement son énoncé, sans rien changer sur le fond », raconte Patrick Delpech. « Nous avons donc attaqué ce nouvel arrêté. Et nous espérons obtenir gain de cause. Dans son compte rendu, plus juridique que technique, le rapporteur public a en effet jugé notamment anormal de ne pas intégrer au dispositif des CEE des procédures bon marché lorsqu'elles ont été validées », poursuit-il. « Dans une précédente audience un autre rapporteur public avait dans la même veine indiqué: « il est anormal de pousser des organismes HLM à des solutions coûteuses (remplacement des robinetteries) si des procédures bon marché existent par ailleurs. »

Le rapporteur public a noté :

- la complète illégalité de l'arrêté pour ce qui concerne la fiche BARSE04 (résidentiel) dont l'arrêt d'annulation (mars 2013) a précédé l'arrêté attaqué (juin 2013)
- la « moindre » illégalité de l'arrêté pour ce qui concerne la fiche BATSE03 (tertiaire) dont l'arrêt d'annulation (aout 2013) a été postérieur à l'arrêté attaqué.

Il a néanmoins conclu à l'annulation intégrale de l'arrêté du 4 juin 2013.

Partager

1

Tweet

10

g+1

0

Share



Six innovations paysagères à l'honneur...

Voir

Aller sur LeMoniteurTV

DOSSIER ESSENTIEL

Electricité et éclairage



Au cœur des grands enjeux liés à la maîtrise des consommations d'énergie dans le bâtiment, les technologies et les métiers de l'...

Tous les essentiels

Contenus exclusifs,
Services pratiques,
Outils personnalisables

Découvrez nos offres Premium

KHEOX

La réglementation, les normes et leur décryptage pour bien construire

Les réactions

Soyez le premier à donner votre avis

A LIRE AUSSI

Une nouvelle norme de mise en sécurité des ascenseurs simplifiée

Le point sur les maçonneries isolantes avec ITI ou ITR

La traque aux détecteurs de fumée non-conformes s'intensifie

De nouvelles publications du programme Rage

Qualité de l'air intérieur : faut-il revoir la réglementation sur la ventilation ? 2

Accessibilité des logements : les associations de personnes handicapées montent au créneau

L'échéance approche pour les détecteurs de fumées

LE MONITEUR BOUTIQUE



La Gazette

Presse - Abonnement
Prix : 202.00

[Voir](#)



Hors série Négoce - Top 100

Presse - Vente au n°
Prix : 15.00

[Voir](#)

[Accéder à la boutique](#)

Kheox

La base technique
d'information réglementaire
d'Afnor et du Groupe
Moniteur

[Accéder à Kheox](#)

LE TOP DES FORMATIONS

Aménagement des espaces intérieurs

Durée de la formation : 18 jours Prix : 5995 €

SOLUTIONS TECHNIQUES

La bibliothèque des solutions techniques de CTB



Tous les dossiers consacrés aux Solutions Techniques des Cahiers Techniques du Bâtiment, classés par corps d'état.

[Accéder au dossier des Solutions techniques](#)

Les dernières publications



PRATIQUE

- Fils RSS
- Marquage CE
- RV des affaires
- Archives
- Publication Appel d'Offre
- Panel Construction
- Publicité

A PROPOS DU SITE

- Contact
- FAQ
- Plan du site
- Mentions légales
- LeMoniteur.fr sur Dailymotion

MON ESPACE LEMONITEUR.FR

- Me connecter
- Mes services
- Mon profil